

# Restauration scolaire :

## Récupération des cartes

### INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE : RÉCUPÉRATION DES CARTES



Vous avez préalablement procédé à l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire. Nous vous informons que vos cartes de cantine sont disponibles et pourront être récupérées après paiement, soit par CB ou en espèces (**pas de chèque**).

La récupération des cartes se fera à la restauration scolaire: Rue Etienne PORTECOP 97170 Petit-Bourg, à partir du 1 octobre 2024, le lundi, le mardi et le jeudi de 7h00 à 13h00, le mercredi et le vendredi de 8h à 13h.

### LES DATES DE PAIEMENT

Les paiements au guichet devront être fait **entre le 1 et le 25 de chaque mois**. Les paiements sur le site internet: [www.petitbourg.portail-familles.com](http://www.petitbourg.portail-familles.com) (voir QR code ci-dessous), **entre le 1 et le 24 de chaque mois**. Votre identifiant et votre mot de passe de connexion se trouvent sur votre première facture.

### CONTRÔLE DES CARTES

Pour une gestion efficace du service, un contrôle des cartes sera effectué en début de chaque mois.

A partir **du 7 octobre 2024**, pour toutes cartes non à jour, la direction se verra contraint de ne pas accepter votre enfant à la cantine et ce jusqu'à nouvel ordre.

Comptant sur votre compréhension,  
La Direction de la Restauration Scolaire

### Service Restauration Scolaire:

Rue Etienne PORTECOP, 97170 Petit-Bourg

Tél. 0590 25 87 39

[restauration.scolaire@ville-petitbourg.fr](mailto:restauration.scolaire@ville-petitbourg.fr)

Horaires :  
lundi, mardi et jeudi de 7h à 13h  
mercredi et vendredi de 8h à 13h



Scannez pour accéder  
au portail famille

# A qui s'adresser ?

## Restauration scolaire



0590 25 87 39



Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg



[restauration.scolaire@ville-petitbourg.fr](mailto:restauration.scolaire@ville-petitbourg.fr)